

LES RÉPERCUSSIONS DU RÈGLEMENT VISANT LA GESTION DES SOLS SUR LES LIEUX ET DES SOLS DE DÉBLAI SUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Publié le 10 février, 2022

Catégories: [Perspectives](#), [Événements](#), [Webinaires](#)

Vous pouvez maintenant visionner l'enregistrement de la session [ici](#).

Le 3 mars, joignez-vous à Talia Gordner et à Annik Forristal de McMillan pour une discussion sur les répercussions du Règlement visant la gestion des sols sur les lieux et des sols de déblai sur le secteur de la construction à l'aube de la phase 2 du nouveau régime de l'Ontario sur les sols de déblai.

Découvrez les exigences techniques relatives à l'échantillonnage environnemental des sols de déblai, les sites de réutilisation approuvés, les exigences en matière de rapports et de tenue de dossiers, ainsi que les changements apportés au régime de responsabilité des propriétaires de projets, des promoteurs, des consultants et des entrepreneurs découlant du règlement. Nous vous donnerons également des conseils sur la rédaction de contrats de construction pour vos projets et mettrons en évidence des moyens de réduire les risques découlant de la gestion des sols de déblai.

Veillez prendre note que ce webinaire se déroulera en anglais.

Date et Heure

Jeudi 3 mars 2022

De 13 h à 14 h HE

Présentatrices

[Annik Forristal](#)

Associée, Construction & infrastructures | Droit municipal et aménagement du territoire

[Talia Gordner](#)

Associée, Environnement | Litige commercial

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec l'équipe des événements à events@mcmillan.ca.

The logo for mcmillan, featuring the word in a lowercase, sans-serif font. The 'm' and 'c' are in a dark red color, while the 'm', 'i', 'l', 'l', 'a', and 'n' are in a light blue color. The logo is positioned in the upper left corner of the page.

mcmillan